

Bossée de Maulde

2104/56553
No 157333

Baron Armand Paul. Gentilhomme d'honneur
Lett. m. 11.
H. de ligne, etc.
A. D.

Maelhem ou Contich le 30. 9. 14 (Mdn/)
à Contich (prov. d'Anvers) (liste communale)
nouveau Cim. Com. (liste Allem.) ex a et 2^e d.
30. 9. 19
cim. comm. de Ransleghies - Chin. (P. Namur)
Y.R. 12319 (P. Namur)

L'acte de t existe (jugem. t.)

Mdn. o. 01. 261277 le 28. 2. 22 dem. donné constitué en vue de
requerir jugem. t. de clarat. de t. En communicat. ext. à 4/6

E. 13134^a / 21. 3. 22 Questionn. - H. l.
E. 13134^b / 21. 3. 22 Fich. G. m. - id.

GM. 41 le 23. 8. 22 en rel. fiche (4)

E/C^A / H 158 du 1. 4. 22 à Mdn. par cad.
dans la négative, les démarches seront
faites à l'effet de constituer, donner
en vue de requérir, le jug. t. de cl. du t.

E/C^A / H 158 du 1. 4. 22 à Contich, dem: cad.

E/C^A / H 158 du 1. 4. 22 à Maelhem, dem: cad.

Mdn. o. 01. 266786 le 1. 4. 22 rapp. dépêche o. 01. 261277 du 28. 2. 22

Waelhem le 4. 3. 22, ead pas dressé (EC)

Contich le 4. 4. 22 a d pas dressé à Contich milit est
raisonnablement + à Waelhem, fut en octobre 1914 à
Contich mais est clandestinement en 1919 (EC)

EC A/4676 du 10. 4. 22 à Wavre St Catherine
dém ead. Transm de l'oi à compléter p: le cas
ci l'ad n'a pas été dressé.

EC A/4676. du 10. 4. 22 à Muid pas encore en
pos: de l'ead. Si l'ad n'a pas été dressé le
dossier déclaratif de décès sera constitué.

Wavre St Catherine le 12. 4. 22, de l' en retour complétée (EC)

E. 13134^c / M. H. 22 au H: l. dem. suite au questionn.
E. 13134^a, M. S. 22, relatif au m^{re}.

E/P A/5896 du 5-5-22 à Vamegnies, dem:
esct: acte mariage, certificat d'inscription
cause rég^{te} de la population, et si mil.^{te} était
légalement domicilié, sans la Com^{me},
hors de son t, transmis: de l' f. compléter.

E/P A/5896 du 5-5-22 à Courmai, dem: esct:
acte mariage et si mil.^{te} était
légalement domicilié, sans la ville hors
de son t.

Cassey de Maubert
Jean Marie, Armand, Paul, Elenberg Christ
Col^{le} m 11 41 m 104/56553

Tournai le 6-5-22 milit. était domicilié à
Ramegnies-Chin les Tournai (49)

Ramegnies Chin le 19-5-22 rem. de déclaratⁿ complète
et inv. extr. reg. populatⁿ (49)

Modn. a. 61^e R. J. 79768 le 28-6-22 l'O.S. M. poss. les elem^{ts}
suffis^{ts} p^r provoquer l'instance en déclaratⁿ judiciaire
de + le don de déclaratⁿ du + ne devra pas être constaté

E/C A/ 8162 du 13-11-21 à M^{rs} extⁿ: n'est^{le}, certificat
d'inscription au regⁿ de la population, de déclaratⁿ
de la Com^{me} de Willehem, et de Wavre, St. Catherine,
note de Pontich, et de l'ad. de Ramegnies et
deux de ses notes du 1-4-22 et 28-2-22

L^e Namur n^o 5140-45 f. 21- env. copie d'une lettre
adressée au C^{no} de la brigade de gendarmerie de Moulins (5)

Demande de déclaration judiciaire de +
(moniteur n^o 208 du 24-1-22)

L^e de l. E. M. 2/8/22 question^{re} en retour, n'a pu
recueillir aucun rend^t (E)

N. S. 4961 / 1. 9. 22 au J. Malines, inv. a été et
 clandestinement et transféré à Namégnis le 20. 9. 19.

N. S. n. 661 / 120892 le 5. 2. 22 le jugement déclaratoire
 de + a été rendu le 7. 11. 22 par le tribunal
 de Gand et est transcrit ds les registres E. C.
 de Namégnis - Ceci nous informe au nom de
Casée de Moutole (E. C.)